

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-29

LE VINGT SEPT JUIIN DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 11
quorum : 7

PROCURATION :

M Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M David LE GLANIC

ABSENT :

M Romuald SEITE

DUREE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET COMMUNAL

Il est proposé au Conseil d'harmoniser les durées d'amortissement devenues disparates au fil du temps. Madame Lépiciier-Caputo rappelle qu'auparavant c'était la perception qui nous les transmettait. Le tableau joint montre les anciennes durées et les nouvelles proposées. Elles ont été préalablement validées par le service de la DDFIP.

<u>UNIFORMISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS</u>				
BUDGET COMMUNE				
chapitre	compte	libellé	durée actuelle	nouvelle proposition
	202	PLU	10 ans	5 ans
	204112	BOIS CHESNAY	15 ans	15 ans
	2041511	ENFOUISSEMENT LIGNES - SIERC	15 ans	15 ans
	204181	PONTON DEBARCADERE	15 ans	5 ans

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2025
Application agréée E.legalite.com

	2128	TERRAIN MULTISPORTS	15 ans	15 ans
	21351	AMENAGEMENT ABORDS ECOLE- FOYER	30 ans	15 ans

Quelques remarques sont faites concernant des opérations dont l'amortissement n'apparaît pas : église (toiture, nef, chœur), foyer rural, tracteur...

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nouvelles durées d'amortissement proposées.

Le Maire
Dominique HERPIN-POLLENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 04/07/2025
 Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 04/07/2025
 Publié le : 04/07/2025
 La présente délibération peut faire
 l'objet d'un recours dans un délai
 de deux mois devant le Tribunal Administratif
 de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
 le 04/07/2025
 Application agréée E-legalite.com